

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2021

Législature 2020 - 2025

Bureau du Conseil municipal

Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI (PDC), Présidente

Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale), vice-Présidente *excusée*

M. Roland SUTTER (PLR), 1^{er} Secrétaire

Mme Jasmine GAGE (VERT'LIBERAUX), 2^{ème} Secrétaire *excusée*

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR) *excusé*

Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR)

M. Darius AZARPEY (PLR)

M. Norberto BIRCHLER (PLR)

Mme Christine BOUVIER (PLR)

M. Emmanuel CURTET (PDC)

Mme Chantal DE SENGER (PLR)

M. François FREY (PLR)

Mme Fabienne GAUTIER (PLR)

M. Anthony GIANNASI (PDC)

M. Jean-Marie HAINAUT (PLR)

M. André KAEIN (PDC) *excusé*

Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC)

M. Julien LEVY (VERT'LIBERAUX)

M. Marc OBERSON (PDC)

Mme Patricia REYMOND (PLR)

M. Laurent WISLER (Alternative communale) *excusé*

M. Guy ZWAHLER (PLR)

M. Stephan ZWETTLER (PLR) *excusé*

Membres du Conseil administratif

M. Marcel GOEHRING (PLR), Maire

M. Philippe THORENS (PDC), Conseiller administratif

Mme Carole LAPAIRE (PLR), Conseillère administrative

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00. Elle salue Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, le personnel administratif, ainsi que le public. Elle souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance du 18 mai 2021 qui se déroule à la salle communale en raison de la situation sanitaire.

Elle indique que Mmes DI ROMANO et GAGE, ainsi que MM. AMBROSETTI, KAEIN, WISLER et ZWETTLER sont excusés.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Hommage et minute de silence en l'honneur de M. Jean-Pierre Badan, ancien Maire, Conseiller administratif et municipal, décédé le 9 mai 2021

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.

« C'est avec reconnaissance et sincère gratitude que les autorités communales et les habitantes et habitants de la commune de Collonge-Bellerive adressent leurs remerciements à M. Jean-Pierre Badan pour son engagement et sa persévérance à assurer et développer des prestations de haute qualité au bénéfice de toute la population collongeoise.

M. Badan a œuvré pendant 14 ans au niveau politique, au sein du Conseil municipal tout d'abord, pendant deux ans, du 15 avril 1985 au 31 mai 1987, puis il a été élu au Conseil administratif, où il a siégé durant 12 ans, du 1er juin 1987 au 31 mai 1999.

Durant ses trois législatures à l'exécutif, il a partagé la responsabilité de guider la commune avec Messieurs, Gérard Falquet, Claude Dériaz, Jean-Pascal Senglet, Olivier Cerutti, David Amsler et a assumé la fonction de Maire à quatre reprises.

A la tête des dicastères des Bâtiments communaux, Culture, Loisirs, Sports, Manifestations, ainsi que de la Sécurité et de l'Agriculture, il a participé à de nombreuses réalisations comme :

- *l'achèvement des travaux de la Ferme Rivollet (actuelle mairie) ;*
- *la construction de l'immeuble intergénérationnel du Grand-Clos ;*
- *la rénovation de la Ferme de Saint-Maurice, la transformation de la salle communale et de l'école de la Passerelle ;*
- *la réhabilitation de l'épicerie de Collonge ;*
- *le début des travaux de la Pointe-de-Vésenaz ;*
- *la création de la Fondation de la Pallanterie.*

Et surtout, très attaché à la culture et à la promotion de la vie associative, il lui tenait à cœur de doter la commune d'un centre culturel. Il a ainsi été l'initiateur de la transformation de la Ferme Margand au chemin de Mancy, pour permettre la naissance, en 2001, du centre culturel et associatif de l'épicentre.

Durant ces 14 années au sein des autorités communales, M. Badan et ses collègues ont accompagné une des évolutions majeures de la population de la commune puisqu'elle est passée de 4'659 en 1985 à 6'074 en 1999, soit une augmentation de 30%, ce qui constitue un défi important pour anticiper et adapter les prestations servies à la collectivité.

Sa bienveillance et son écoute ont toujours été très appréciées et soulignées, tout d'abord par ses collègues du Conseil administratif, mais aussi par les membres du personnel communal, comme par les représentants des sociétés communales dont il a toujours promu les activités.

Après l'accomplissement de trois législatures, M. Badan a quitté ses fonctions publiques, toutefois il a eu à cœur de maintenir le dialogue et les liens entre tous les élus, les anciens comme les actuels et a repris pendant plusieurs années, la présidence du club des sénateurs de la commune qui organise, tous les quatre ans, chaque 29 février, un souper permettant à tous les élus de se retrouver et d'échanger.

En mémoire de M. Badan et en signe de reconnaissance pour son engagement envers notre communauté, nous vous prions de respecter une minute de silence. »

Projet de la Voie bleue - courriel daté du 5 mai 2021 reçu de la part d'une habitante de la commune de Corsier

Mme la Présidente fait part de la réception d'un courriel au sujet du projet de la Voie Bleue, daté du 5 mai 2021, reçu de la part d'une habitante de la commune de Corsier. Celle-ci propose notamment de réaliser ce projet en bas de la rampe de Vésenaz et non pas à Corsier. Mme la Présidente rappelle que ce courriel a déjà été transmis à tous les membres du Conseil municipal.

Copie d'un courrier daté du 17 mai adressé à M. Mauro Poggia, Conseiller d'Etat, par les propriétaires de la copropriété Trémessaz 11-13-15

Mme la Présidente fait part de la réception d'une copie d'un courrier daté du 17 mai dernier et adressé à M. Mauro POGGIA, Conseiller d'Etat, par les propriétaires de la copropriété Trémessaz 11-13-15. Celui-ci fait suite à un incident survenu dans cette copropriété et au mécontentement des propriétaires sur la manière dont la police cantonale a réagi.

Elle indique que cette copie de courrier sera envoyée par courriel aux membres du Conseil municipal.

Commission Aménagement du 25 mai 2021

Mme la Présidente précise que cette commission ne sera finalement pas élargie à tous les membres du Conseil municipal et concernera donc uniquement les commissaires de l'Aménagement. Elle ajoute que cette séance se déroulera en vidéoconférence.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.



2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2021

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce procès-verbal et passe la parole à Mme LEITNER-RIAT.

Mme LEITNER-RIAT indique qu'il y a une erreur dans la transcription de son intervention au sujet de l'éclairage de la place du Quadrilatère figurant à la page 197. Il convient de reformuler de cette façon « **Mme LEITNER-RIAT** précise que sa question concernait également le lampadaire qui se trouve sur la place du Quadrilatère et qui éclaire la propriété d'à côté, car elle rappelle que la pollution nocturne doit être prise en compte, comme l'avait fait remarquer l'habitant de cette propriété. ». Elle ajoute que le titre de son intervention est par conséquent également à corriger.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal.

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 mai 2021.

Mme la Présidente aborde le point suivant de l'ordre du jour.

3. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE 2021-2022

Mme la Présidente rappelle que les Conseillers municipaux absents lors de cette séance restent néanmoins éligibles.

Elle rappelle que selon le chapitre 4, article 10 du règlement du Conseil municipal, l'élection des membres du bureau se déroule à bulletin secret. Puis, elle énonce le nombre de postes à élire, soit 4 : Président-e, vice-Président-e, 1^{er} Secrétaire et 2^{ème} Secrétaire.

Elle rappelle également que selon l'article 72 du règlement du Conseil municipal relatif aux bulletins et suffrages non valables que les bulletins contenant toute autre mention que les nom et prénom, les suffrages donnés à une personne inéligible, les suffrages donnés plus d'une fois à la même personne et les bulletins blancs, sont considérés comme nuls.

Elle désigne MM. CURTET et BIRCHLER comme scrutateurs qui procéderont au dépouillement et indique que les bulletins seront distribués et récoltés par l'administration communale.

Election Présidence du Conseil municipal

Mme la Présidente sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de Président-e.

En l'absence de membres du groupe Alternative communale et en tant que 1^{er} secrétaire du bureau du Conseil municipal, **M. SUTTER** fait part de la candidature reçue de Mme Paola DI ROMANO pour le groupe Alternative communale.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **Mme la Présidente** passe au vote à bulletin secret.

Elle rappelle à l'assemblée d'inscrire le nom du candidat lisiblement, sans autre annotation.

Les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à Mme la Présidente.

Mme la Présidente déclare que sur 17 bulletins distribués, 17 ont été récoltés, dont 17 sont valables ; la majorité absolue est donc de 9. Elle donne le détail des voix : 17 voix en faveur de Mme Paola DI ROMANO.



Par 17 voix, Mme Paola DI ROMANO est élue Présidente du Conseil municipal.

Applaudissements en l'honneur de Mme DI ROMANO.

Election vice-Présidence du Conseil municipal

Mme la Présidente sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de vice-Président-e.

Au nom du groupe PLR, **M. HAINAUT** propose la candidature de M. Roland SUTTER.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **Mme la Présidente** passe au vote à bulletin secret.

Elle rappelle à l'assemblée d'inscrire le nom du candidat lisiblement, sans autre annotation.

Les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à Mme la Présidente.

Mme la Présidente déclare que sur 17 bulletins distribués, 17 ont été récoltés, dont 17 sont valables ; la majorité absolue est donc de 9. Elle donne le détail des voix : 16 voix en faveur de M. Roland SUTTER et 1 voix en faveur de M. FREY.

Par 16 voix, M. Roland SUTTER est élu vice-Président du Conseil municipal.

Applaudissements en l'honneur de M. SUTTER.

Election 1^{er} secrétaire du Conseil municipal

Mme la Présidente sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de 1^{er} secrétaire.

Au nom du groupe Vert'libéral, **M. LEVY** se porte candidat pour ce poste.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **Mme la Présidente** passe au vote à bulletin secret.

Elle rappelle à l'assemblée d'inscrire le nom du candidat lisiblement, sans autre annotation.

Les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à Mme la Présidente.

Mme la Présidente déclare que sur 17 bulletins distribués, 17 ont été récoltés, dont 17 sont valables ; la majorité absolue est donc de 9. Elle donne le détail des voix : 16 voix en faveur de M. Julien LEVY et 1 voix en faveur de Mme GAGE.

Par 16 voix, M. Julien LEVY est élu 1^{er} secrétaire du Conseil municipal.

Applaudissements en l'honneur de M. LEVY.

Election 2^{ème} secrétaire du Conseil municipal

Mme la Présidente sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de 2^{ème} secrétaire.

Au nom du groupe PDC, **M. CURTET** propose la candidature de M. GIANNASI.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **Mme la Présidente** passe au vote à bulletin secret.

Elle rappelle à l'assemblée d'inscrire le nom du candidat lisiblement, sans autre annotation.



Les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à Mme la Présidente.

Mme la Présidente déclare que sur 17 bulletins distribués, 17 ont été récoltés, dont 16 sont valables ; la majorité absolue est donc de 9. Elle donne le détail des voix : 15 voix en faveur de M. Anthony GIANNASI, 1 voix en faveur de M. AZARPEY et 1 bulletin blanc.

Par 15 voix, M. Anthony GIANNASI est élu 2^{ème} secrétaire du Conseil municipal.

Applaudissements en l'honneur de M. GIANNASI.

Mme la Présidente informe que les membres du bureau du Conseil municipal entreront en fonction le 1^{er} juin prochain et que sa première séance est fixée le jeudi 10 juin 2021, à 18h30.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- Sociale du 26 avril 2021

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sociale du 26 avril 2021.

Renouvellement de la convention avec l'Association Koala

Mme la Présidente demande à Mme GAUTIER de lire le préavis de la commission au sujet du renouvellement de la convention avec l'Association Koala.

Après la lecture du préavis, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le renouvellement pour un an de la convention avec l'association Koala, lèvent la main. »

Par 14 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal accepte le renouvellement pour un an de la convention avec l'Association Koala.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

- Sociale du 18 mai 2021

Comme cette séance de commission s'est tenue juste avant cette séance plénière, **Mme la Présidente** passe la parole au Président de la commission Sociale, M. HAINAUT, afin qu'il fasse un résumé oral.

M. HAINAUT indique que cette séance a été fixée afin de finaliser la discussion commencée lors de la commission Sociale du 26 avril 2021 au sujet de la motion M21-04 sollicitant la création d'une allocation de rentrée scolaire pour les familles précarisées de la commune, et plus particulièrement de discuter sur la volonté de favoriser les dépenses subventionnées dans des commerces de la commune ou du canton.

Il indique que la commission a préavisé favorablement un système qui serait calqué sur celui mis en place par la Ville de Genève avec des bons que les familles pourront utiliser avec un QR code auprès des commerces qui sont enregistrés dans « Genève Avenue ». Après avoir pris langue avec les responsables de « Genève Avenue », il semblerait que ce système soit relativement simple à mettre en place, peu onéreux et, en plus de s'assurer que les dépenses soient effectuées dans le canton, cela ne devrait pas charger d'avantage le service des affaires sociales de la commune.



Il fait part ensuite d'une discussion portant sur les montants de cette future subvention et informe que la commission a décidé de garder ceux proposés dans le texte de la motion, soit 130 F par enfant à l'école primaire et 180 F par enfant au cycle d'orientation.

Il donne ensuite lecture de la décision préavisée favorablement à l'unanimité par la commission.

Après la lecture du préavis, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent d'accorder une allocation de rentrée scolaire de 130 F par enfant à l'école primaire (ou équivalent) et de 180 F par enfant au cycle d'orientation (ou équivalent) aux familles habitant la commune - Ces montants seront pris sur la ligne 5790.000.31300.00. Dans l'exécution de la motion, le Conseil administratif privilégiera et encouragera l'utilisation de ces montants dans le canton de Genève, et en particulier envisagera le recours au système « Genève Avenue » - lèvent la main ».

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte d'accorder une allocation de rentrée scolaire de 130 F par enfant à l'école primaire (ou équivalent) et de 180 F par enfant au cycle d'orientation (ou équivalent) aux familles habitant la commune. Ces montants seront pris sur la ligne 5790.000.31300.00. Dans l'exécution de la motion, le Conseil administratif privilégiera et encouragera l'utilisation de ces montants dans le canton de Genève, et en particulier envisagera le recours au système « Genève Avenue ».

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. APPROBATION DES COMPTES 2020

Commentaires sur les comptes 2020

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou questions sur les comptes 2020 de la commune. Comme ce n'est pas le cas, elle passe au vote des différents textes.

Résolution 21-04 : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2020 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette résolution 21-04, lèvent la main. ».

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 21-04 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2020 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou remarques sur cette résolution. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à M. SUTTER de lire la résolution 21-04.

Après lecture de la résolution, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la résolution 21-04 : « Que celles et ceux qui approuvent la résolution 21-04, lèvent la main. »

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte la résolution 21-04 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2020 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.



Délibération 21-08 : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2020 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 21-08, lèvent la main. ».

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 21-08 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2020 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou remarques sur cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à M. SUTTER de lire la délibération 21-08.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la délibération 21-08 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 21-08, lèvent la main. »

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-08 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2020 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

Délibération 21-09 : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2020 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 21-09, lèvent la main. ».

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 21-09 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2020 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou remarques sur cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à M. SUTTER de lire la délibération 21-09.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la délibération 21-09 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 21-09, lèvent la main. »

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-09 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2020 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

Délibération 21-10 : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2020 de la commune dans leur intégralité.

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 21-10, lèvent la main. ».

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 21-10 relative à l'approbation des comptes annuels 2020 de la commune dans leur intégralité.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou remarques sur cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à M. SUTTER de lire la délibération 21-10.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la délibération 21-10 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 21-10, lèvent la main. »

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-10 relative à l'approbation des comptes annuels 2020 de la commune dans leur intégralité.

Mme la Présidente donne la parole à M. GOEHRING.

Au nom du Conseil administratif, **M. GOEHRING** remercie le Conseil municipal pour ce vote à l'unanimité des comptes 2020 de la commune. Il relève la particularité de cette année 2020 en raison de la pandémie du covid-19, ainsi que des plus-values comptables et des amortissements complémentaires faits en conséquence. Il remercie particulièrement les membres de la commission des Finances et son Président, M. AZARPEY, pour l'étude des comptes ligne par ligne. Finalement, il remercie l'ensemble du personnel communal et particulièrement la secrétaire générale et le responsable du service des finances et de la comptabilité.

Mme la Présidente passe la parole à M. AZARPEY.

M. AZARPEY prononce le discours suivant.

« En ma qualité de Président de la commission des Finances, je tiens à remercier le Conseil administratif, ainsi que le personnel de la mairie pour l'excellent travail accompli cette année.

Par ailleurs, durant l'ensemble du travail mené sur les finances, notre Maire et Conseiller administratif, M. Marcel Goehring, et Monsieur Bernard Davat ont répondu de façon claire et précise aux questions des Conseillers et des Commissaires.

Le résultat des comptes 2020 fait apparaître un bénéfice de près de 5 millions et demi comme vous l'avez étudié. Un fait marquant à vous communiquer : en 2013, nous dépassions tout juste les 30 millions de francs de revenus. Aujourd'hui, 7 ans plus tard, nous passons la barre des 50 millions. Je ne parle évidemment pas ici d'un objectif en soi, mais c'est intéressant de voir à quel point la commune grandit, et qu'elle le fait avec maîtrise, et avec vision.

J'en profite dans ce même sens pour saluer le respect du budget et la bonne gestion qui a été menée, ainsi que la responsabilité à l'égard des deniers publics.

Je précise ici que ces bons résultats reflètent la vision politique et la méthode de travail de nos autorités, soit la volonté de continuer à gérer les finances de la commune de manière solidaire, mais également de manière responsable.

Solidaire, car nous en avons déjà parlé : pour atténuer les impacts de la crise sanitaire sur les entreprises, la commune a pleinement assumé son rôle de bailleur responsable et a accordé notamment la gratuité des loyers pour tous ses locataires commerciaux. Mais c'est de loin pas tout ce qui a été entrepris, puisque des dépenses supplémentaires ont été engagées pour développer un plan de solidarité envers les personnes les plus fragilisées, et pour soutenir l'activité des entreprises par le biais d'actions de communication ou de promotion économique.

Responsable, car c'est malgré l'entrée en vigueur en 2020 de RFFA et malgré ses conséquences – notamment une réduction significative de 64% des revenus fiscaux issus des personnes morales – que nous parvenons à un résultat positif.

Responsable aussi car des amortissements complémentaires pour près de 13 millions ont été votés par le Conseil municipal dans le but de libérer des charges d'amortissements pour les investissements futurs.

Responsable cette fois-ci ET solidaire, car nous n'avons pas axé notre travail autour d'une politique de redistribution sans réflexion. Nous sommes parvenus, notamment à travers les commissions, à adopter des mesures ciblées et créatives, parfois plus efficaces, mais toujours autant, que les stratégies d'arrosoir.

Responsable ET solidaire enfin, parce que nous avons su, et je félicite notamment notre Conseillère administrative Madame Lapaire pour cela, étoffer notre aide – déjà importante- en matière de transport et de développement durable, sans péjorer notre situation financière.

Bien entendu, une mention spéciale également à M. Philippe Thorens et à ses équipes, pour – un point parmi tant d'autres – le solidaire et immense travail mené sur le plan social.

De la rénovation du bâtiment de la crèche à la reconstruction du centre Pro Natura à la Pointe-à-la-Bise – et je vous épargne les nombreuses réalisations menées cette dernière année, tous les moyens ont été déployés pour continuer à offrir une belle qualité de vie à nos communiens tout en opérant d'urgence sur les effets de la pandémie.

Le même engagement et la même vision de chacun seront nécessaires ces prochaines années afin de continuer à soutenir le développement de notre fondation immobilière pour l'acquisition ou la création de logements à loyers abordables, pour nos projets d'envergure en vue d'offrir aux habitants des infrastructures sportives de qualité, pour limiter les conséquences de la pandémie sur nos commerces, pour rester une force de proposition en matière de culture et de loisirs, pour continuer à nous montrer à l'écoute de nos jeunes et pour bâtir avec eux une commune dans laquelle il fait bon vivre.

Je réitère mes remerciements à tous ceux qui, durant l'année 2020, ont contribué à ce bel exercice financier. »

Applaudissements.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

« Au nom de groupe PDC, nos remerciements vont à M. Marcel Goehring, notre ministre des Finances, à Mme Girard Besson et à M. Bernard Davat, ainsi qu'à leurs équipes, pour la tenue exemplaire des comptes 2020, comme l'a relevé l'organe chargé des comptes 2020.

L'année 2020 a été très étrange. Depuis le 9 mars, nous avons vécu des périodes de confinement, d'interdiction d'activités publiques et commerciales, de fermeture d'écoles et de modifications constantes d'activités dues à l'évolution fluctuante de la covid et la commune a dû consentir des investissements pour assurer la santé sanitaire des employés et des communiens.

Sur les comptes bruts, on note un bénéfice très largement au-dessus de ce qui était au budget. L'excédent de revenu est principalement dû à un rattrapage des versements des impôts des personnes physiques et à une valeur du centime plus élevée que son estimation, ceci pour plus de 6.8 millions.

Il y a également eu en 2020 un excédent de revenu du patrimoine financier grâce à des modifications immobilières pour un montant de plus de 14 millions. Il faut souligner que les charges de fonctionnement ont été largement maîtrisées.

La commune a renoncé à percevoir des revenus locatifs commerciaux à cause de la covid pour un montant de 650'000 F. L'ensemble des dépenses occasionnées par l'épidémie a été de 380'000 F, mais il y a eu également du non-dépensé à cause de manifestations annulées pour un montant de 540'000 F.

Au total, les investissements ont été de plus de 27 millions et la dette, grâce au remboursement anticipé, n'est plus que de 11 millions. Le bénéfice comptable pour l'année 2020 est donc de 5.5 millions, dont 2.7 ont été versés à la réserve conjoncturelle – réserve qui a atteint maintenant son maximum légal.

Le capital propre de la commune approche les 200 millions. En résumé, cette année a été, d'un point de vue financier, une année exceptionnelle dont les éléments favorables ne se reproduiront pas de façon récurrente. Inversement, les effets négatifs de la covid ne se sont pas encore fait sentir, soit sur le rendement de l'impôt, soit sur les dépenses, mais il y a là une bombe à retardement à laquelle nous devons être attentifs.



La fortune de la commune permet de voir l'avenir de manière sereine, mais si les rénovations de bâtiments sont en cours, les constructions réalisées et la crèche en voie d'ouverture, il faut continuer à explorer la mise en place d'un IEPA et anticiper les problèmes sociaux, surtout de la jeunesse. Il faut planifier des investissements pour des lieux pour le sport et la culture, et poursuivre l'accompagnement pour un développement durable et harmonieux de notre commune.

L'intégration d'activités dans la région littoral rive gauche est nécessaire. Chacune des communes n'arrivera pas à fournir seules toutes les prestations et l'intercommunalité sera une stratégie d'avenir. Du fait de sa situation géographique et de par sa taille, notre commune a un rôle primordial à jouer. »

Applaudissements.

Mme la Présidente passe la parole à M. HAINAUT.

Au nom du groupe PLR, **M. HAINAUT** remercie le Conseil municipal dans son ensemble pour l'excellent travail effectué tout au long de l'année. Il remercie ensuite M. AZARPEY, Président de la commission des Finances, pour avoir bouclé son premier exercice budgétaire avec beaucoup de maestria.

Il revient sur cette année 2020 atypique à plusieurs égards. Il y a le problème de la covid, mais aussi certains éléments financiers qui provoquent un effet de trompe l'œil sur l'année 2020. Le rattrapage des années antérieures et les transferts patrimoniaux donnent finalement un effet de revenus exagérément élevés par rapport aux autres années.

En ce qui concerne le rattrapage des années précédentes où les ajustements sont communiqués par le département des finances, il constate que cette année l'équilibre était meilleur et plus pérenne entre la réelle augmentation des revenus et les rattrapages des années antérieures.

Il souligne la bonne santé financière de la commune qui lui a permis d'être agile en 2020 et de réagir rapidement avec des mesures ciblées lors de l'apparition des problèmes liés à la pandémie.

Concernant les perspectives d'avenir, il encourage à garder une vision de vigilance et de diligence, en restant attentif aux éléments externes qui peuvent influencer de manière négative sur les finances et de continuer à prioriser certaines charges.

Il rappelle que le Conseil municipal est la parcelle entre les contribuables de la commune et les bénéficiaires des redistributions. Pour cela, il convient de garder un certain équilibre, ce qu'il estime avoir été très bien fait durant l'année 2020 en utilisant certaines économies de la commune, et même un peu plus, pour les plus défavorisés.

Il se dit optimiste pour les années à venir, car la commune a une base de finances publiques extrêmement solide qui doit être cultivée et entretenue, afin que la commune puisse continuer à se montrer généreuse avec ceux qui en ont le plus besoin.

Applaudissements.

Mme la Présidente donne la parole à M. LEVY.

Au nom du groupe Vert'libéral, **M. LEVY** remercie à son tour le Président de la commission des Finances, M. AZARPEY, pour son excellent travail dans la gestion des comptes 2020.

Il remercie également le Conseil administratif, le service de la comptabilité et le secrétariat général pour leur travail rigoureux, ainsi que leurs équipes qui font fonctionner la commune.

Il relève que ce budget est largement bénéficiaire, malgré le contexte difficile et incertain. L'augmentation des revenus a permis de libérer des budgets, afin de soutenir encore plus loin le développement humain et économique dans une optique de transition écologique pratique, responsable et créatrice de richesse. Il estime que cette pandémie doit rester une priorité dans ses impacts sur les concitoyens que ce soit niveau sanitaire, physique ou psychologique, ainsi qu'économique et social.



Il encourage à la vigilance, afin d'être prêt à soutenir les comuniers et les entreprises, notamment les restaurants et les commerces qui ont particulièrement souffert ces douze derniers mois, afin que Collonge-Bellerive reste une commune attractive, vivante et vibrante.

Pour finir, il souhaite une transition énergétique de la commune par exemple dans les transports, la production d'énergie, le traitement des déchets.

Applaudissements.

Comme il n'y plus d'interventions, **Mme la Présidente** poursuit l'ordre du jour.

6. PROJET DE DÉLIBÉRATION

Il n'y a pas de projet de délibération.

7. PROJET DE RESOLUTION

Il n'y a pas de projet de résolution.

8. PROJETS DE MOTION

Il n'y a pas de projet de motion.

9. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente demande s'il y a des questions à l'attention du Conseil administratif. Comme ce n'est pas le cas, elle passe au point suivant de l'ordre du jour

10. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente demande s'il y a des communications des membres du Conseil municipal.

Remerciements

M.GIANNASI remercie avec ferveur le travail effectué par Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI durant son année de présidence. Il souligne qu'elle est la seule Présidente à n'avoir jamais tenu de séance du Conseil municipal dans la salle du Conseil municipal. Il la remercie également pour l'organisation du voyage du Conseil municipal.

Au nom du groupe PDC, il lui remet un bouquet de fleurs.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente passe la parole à M. THORENS.

l'épicentre

M. THORENS informe qu'un mini concert est organisé le jeudi 20 mai prochain et qu'il reste encore 20 places de libres sur 40 places. Il encourage les membres du Conseil municipal à s'inscrire au plus vite auprès de l'administration communale.

Jobs Covid

M. THORENS rappelle que la commission ad hoc covid-19 a mis à disposition un budget de 25'000 F à destination des jeunes de la commune, afin de les soutenir en cette période difficile. A cet effet, les différents services de l'administration communale ont été consultés pour connaître leurs besoins.

Il informe que sept services ont présenté des demandes totalisant 584 heures, correspondant à 73 jours de travail. Onze postes sont ouverts et huit jeunes ont déjà été contactés. Cela correspond à un budget de 16'745.81 F, y compris les charges sociales.

Il énumère les différentes missions :

- Comptabilité : vérification des entreprises établies sur la commune ;
- Routes : nettoyage des parcs et sites le samedi et dimanche matin ;
- Bâtiments : aide à l'archivage ;
- Informatique : tri des ordinateurs, inventaire et nettoyage des disques durs ;
- Conseil municipal : préparation à la reliure des procès-verbaux des séances des commissions ;
- Culture et manifestations : aide au montage et démontage des gradins du théâtre de Carouge qui jouera les 13 et 14 juin prochains à la Ferme de Saint-Maurice ;
- Secrétariat général : aide au tri des archives.

M. THORENS ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** donne la parole à Mme LAPAIRE.

La nuit est belle – 21 mai 2021

Mme LAPAIRE indique que le service des bâtiments a préparé l'extinction de l'éclairage des bâtiments communaux. Des courriers ont été envoyés aux régies et aux églises, afin de les encourager à participer à cette action. Concernant les immeubles du Quadrilatère 1 et 2, la Fondation communale immobilière s'est occupée de faire la demande à la régie, ainsi que pour l'immeuble des Crêts-de-Vésenaz tout en garantissant un minimum de sécurité aux personnes âgées qui occupent ce bâtiment. Quant aux voies publiques, l'extinction sera gérée par les SIG, sauf pour les luminaires proches des passages piétons. Par ailleurs, elle ajoute qu'une incitation à l'attention des commerces et des habitants a été publiée dans l'écho.

Distribution des livres dans les écoles - remerciements

Mme LAPAIRE remercie Mmes DI ROMANO et AZARM AZARPEY, ainsi que MM. SUTTER et BIRCHLER de s'être proposés pour distribuer les livres, choisis par les maîtresses et offerts par la commune, aux élèves des écoles primaires de la commune. Elle précise qu'il s'agit d'une tradition que des membres du Conseil municipal passent dans les classes pour les distribuer.

Mme LAPAIRE ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** donne la parole à M. GOEHRING.

Remerciements

M. GOEHRING souhaite remercier « sa » Présidente avec laquelle il a eu l'honneur de fonctionner en duo pour cette première année de la législature 2020-2025. Il lui remet un bouquet de fleurs au nom du Conseil administratif.

Applaudissements.

M. GOEHRING la remercie également pour la parfaite organisation du voyage du Conseil municipal et souligne la très bonne ambiance durant tout ce voyage.

Il remercie ensuite ses deux collègues du Conseil administratif, Mme LAPAIRE et M. THORENS, pour cette première année de législature et relève le plaisir d'avoir présidé ce conseil durant cette année. Il souhaite à M. THORENS une belle année de présidence. Il remercie également les membres du Conseil municipal et espère qu'il sera bientôt possible de siéger à nouveau dans la salle du Conseil municipal.

Pour terminer, il encourage chacune et chacun à continuer de dialoguer, car c'est ensemble que des solutions seront trouvées pour le bien de la commune.

Applaudissements.

12. NATURALISATIONS : BILAN DU TRAITEMENT DES DOSSIERS DE NATURALISATION PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION JURIDIQUE ET NATURALISATIONS

M. WISLER, Président de la commission Juridique et naturalisation, étant excusé, tout comme sa collègue de parti, Mme DI ROMANO, **Mme la Présidente** propose que le bilan ci-dessous soit envoyé par courriel à tous les membres du Conseil municipal.

« Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Conformément à la teneur de l'article 10, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes, je vous transmets le rapport sur l'objet des travaux concernant les dossiers de naturalisations pour l'année de la législature écoulée.

Entre le 1^{er} juin 2020 et le 31 mai 2021, les commissaires chargés des visites de naturalisation ont été saisis de 16 dossiers, soit une diminution de 3 dossiers par rapport à la précédente année de législature 2019-2020.

Lors des huis-clos des séances du Conseil municipal de cette année de législature écoulée, tous les dossiers ont reçu un préavis favorable. Un seul dossier sera préavisé en fin de soirée lors de cette séance à huis-clos.

Pour rappel, nous devons respecter un délai de 3 mois entre la réception du dossier à la mairie et la délivrance du préavis au Conseil municipal. Seuls 3 dossiers ont dépassé de quelques jours ce délai de 3 mois dû au fait de la pause hivernale et de la pause estivale.

Malgré la pandémie, ces visites ont pu être effectuées normalement, tout en respectant les directives mises en place par l'OFSP (Office fédéral de la santé publique), par vidéo conférence ou en présentiel.

J'aimerais ici, remercier les membres de la commission Juridique et naturalisations, ainsi que Mesdames Béatrice Leitner-Riat, Jasmine Gage, Messieurs François Frey, Marc Oberson, Roland Sutter, Darius Azarpey et Anthony Giannasi qui ont effectué ces visites avec enthousiasme et compétence. Ces visites sont toujours des moments conviviaux et très agréables et appréciés des futurs naturalisés.

Mais je ne pourrais oublier de remercier également mon prédécesseur à savoir, Monsieur Norberto Birchler pour m'avoir mis sur les bons rails, ainsi que ma collègue, Madame Paola di Romano, pour m'avoir remplacé avec dévouement durant mon absence.

Je vous remercie tous pour votre attention.

Vive Collonge-Bellerive, vive Genève et vive la Suisse.

*Président de la commission Juridique et naturalisations,
Laurent Wisler »*

Avant de passer au dernier point de l'ordre du jour, **Mme la Présidente** adresse quelques mots à l'assemblée pour sa dernière séance en tant que Présidente du Conseil municipal.

Mme la Présidente relève la difficulté pour les neuf nouveaux Conseillers municipaux de commencer leur mandat dans ces circonstances. Plus d'apéritifs au carnotzet après les séances du Conseil municipal et donc plus de discussions informelles, pas de manifestations, quasiment pas de concerts, ...

Malgré tout, elle souligne que la vie démocratique a continué, que des délibérations, des résolutions, ainsi qu'un nombre impressionnant de motions ont été votées.

Ce qui l'aura marqué durant cette année, c'est l'apprentissage des moyens techniques, notamment avec la gestion des séances en vidéoconférence, du respect de la distance et surtout la confiance, notamment envers le Conseil administratif qui a, pendant un certain temps, géré la commune sans le Conseil municipal, et envers l'administration communale.

Elle adresse ses remerciements au secrétariat du Conseil municipal pour cette année particulièrement compliquée et remet une boîte de chocolat à partager entre collègues.

Applaudissements.

Elle remercie ensuite M. GOEHRING pour lui avoir laissé la liberté de gérer le voyage du Conseil municipal et lui remet du vin.

Applaudissements.

Finalement, **Mme la Présidente** remercie toute l'assemblée.

Applaudissements en l'honneur de Mme ZWYSSIG-VESTI.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** remercie l'assemblée et prie les membres de l'administration, les membres du Conseil administratif, ainsi que le public, de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement d'une demande de naturalisation qui doit avoir lieu à huis-clos.

13. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Un dossier de naturalisation est traité.

Collonge, le 18 mai 2021.



Législature 2020-2025
Résolution 21-04
Séance du 18 mai 2021

Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2020 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

Conformément à l'article 29, al. 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 23 des statuts du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 16 mars 2021, par berney & associés sa, société fiduciaire,

vu les comptes 2020 dudit Groupement approuvés par le Conseil du Groupement par voie circulaire, en date du 22 mars 2021,

vu le rapport de la commission des Finances du 19 avril 2021,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
en présence de 17 de ses membres
accepte à l'unanimité (16 oui) (majorité simple)

1. D'approuver les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2020 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.



Législature 2020-2025
Délibération 21-08
Séance du 18 mai 2021

Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2020 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 5 al. 2 des statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie du 12 octobre 2018,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 12 mars 2021, par la Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A.,

vu les comptes 2020 de ladite Fondation approuvés par le Conseil de Fondation en date du 12 avril 2021,

vu le rapport de la commission des Finances du 19 avril 2021,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
en présence de 17 de ses membres
accepte à l'unanimité (16 oui) (majorité simple)

1. D'approuver les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2020 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2020 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 18 des statuts de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive du 28 septembre 2015,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 1^{er} avril 2021, par la fiduciaire Berney Associés Audit S.A.,

vu les comptes 2020 de ladite Fondation approuvés par le Conseil de Fondation en date du 13 avril 2021,

vu le rapport de la commission des Finances du 19 avril 2021,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
en présence de 17 de ses membres
accepte à l'unanimité (16 oui) (majorité simple)

1. D'approuver les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2020 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2020 de la commune dans leur intégralité.

Conformément à l'article 30, al.1, lettres d) et f) de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des Finances du 19 avril 2021,

vu les articles 30, al.1, lettres d) et f), et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
en présence de 17 de ses membres
accepte à l'unanimité (16 oui) (majorité simple)

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de **46'025'666.85 F** (dont à déduire les imputations internes de **795'506 F**, soit net **45'230'160.85 F**) aux charges et de **51'519'664.98 F** (dont à déduire les imputations internes de **795'506 F**, soit net **50'724'158.98 F**) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **5'493'998.13 F**.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :
Résultat opérationnel de **18'414'100.94 F** d'excédent de revenus et résultat extraordinaire de **12'920'102.81 F** d'excédent de charges.
3. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de **20'239'030.35 F** aux dépenses et de **571'002 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **19'668'028.35 F**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de **230'665'330.92 F**.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de **917'892.35 F** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.